



L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	35.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	<p><i>Titulaires</i> : ANDREVON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline.</p> <p><i>Suppléants (votants)</i> : DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin.</p> <p><i>Suppléants (non-votant)</i> : LEOUTRE Jean-Marc.</p>
<u>Excusés</u> :	MARGAILLAN Aurore (pouvoir à VIAL Raynald), POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
<u>Absents</u> :	GUERRAZ Emilien.

ADMINISTRATION GENERALE – INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX ELUS TITULAIRES D'UNE DELEGATION

Le président Michel FRUGIER rapporte : les montants maximums des indemnités de fonction de présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du Code général des collectivités territoriales sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI, par décret en Conseil d'Etat.

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant sur l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (applicable au 1^{er} janvier 2017) ;

Il est proposé d'allouer au président, ainsi qu'aux vice-présidents et membres du Bureau porteurs d'une délégation, une indemnité en référence :

1. à l'indice brut terminal de la fonction publique
2. à la majoration de la valeur du point d'indice

Nom / Prénom	Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut
FRUGIER Michel	président	20,8283	806,19 €
PERROTON Benoît	vice-président chargé des finances	9,6225	372,45 €
DEYE Jean-Luc	vice-président chargé du suivi des activités du domaine nordique	9,6225	372,45 €
PELARDY Laurence	vice-président chargé du suivi des activités des domaines alpins du SMSB	9,6225	372,45 €
EICHENLAUB Jean-Christophe	délégué en charge de l'alpin SGR	5,7900	224,11 €

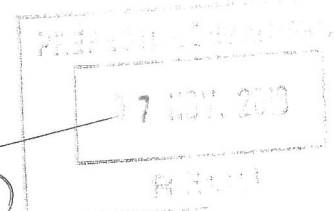
Ces indemnités seront revalorisées automatiquement à chaque changement de la valeur du point d'indice sans faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

➤ **DECIDE de verser l'indemnité de fonction mensuelle définie ci-dessus.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018

☞ Votants :	36
☞ Pour :	36
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0